

Compte rendu de la réunion du 17 septembre 2020

Le 17 septembre 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal EXTRAORDINAIRE s'est réuni sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire,

Etaient présents : M. Cyril TRINQUET, M. Armand TARTRAT, M. Jean SARCINELLA, M. Bruno CAMUZAT, M. Julien CAMUZAT, Mme Joëlle PASTANT, M. Olivier LAVAULT, M. Marc SERGENT, Mme Catherine QUERIN.

Etaient conviés : Les Amis de Pannecièrre, Madame GOUTTEBELLE, Monsieur PREVOT, Madame COPPIN, Monsieur Jean-Charles ROCHARD Président de la Communauté de Communes, Monsieur Patrice JOLY sénateur

Absente : Madame Marie-France JUDAS

Secrétaire de séance : Madame Joëlle PASTANT

Prise de position sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le Lac de Pannecièrre :

En tant que riverain du lac de compensation de Pannecièrre, le Conseil Municipal de Mhère décide de prendre position sur le projet de panneaux photovoltaïques porté par l'EPTB Seine Grands lacs. Deux résolutions sont proposées au conseil municipal pour délibération :

En résolution POUR :

Le Conseil Municipal de la commune de Mhère approuve le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le Lac de Pannecièrre (projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs). En tant que riverain du lac de compensation du domaine de Pannecièrre, la commune réclame son inscription pour bénéficier des retombées fiscales et souhaite prendre rang pour bénéficier des dédommagements concernant l'emprunte visuelle appauvrissant l'attrait touristique de la commune.

En résolution CONTRE :

Le Conseil Municipal de la commune de Mhère désapprouve le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le Lac de Pannecièrre (projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs). Il demande l'arrêt immédiat des études concernant ce projet. L'acceptabilité sociale évoquée dans ce projet est une notion éculée. Le Morvan n'est ni une usine à bois, ni une usine électrique, ni un grand champ de sapin, ni un terrain de jeu pour citadins motorisés. Mhère est une commune qui s'inscrit dans la tradition d'accueil du Morvan portée par ses habitants qui souhaitent pouvoir continuer à développer leur territoire en étant tournés vers le futur. Ce développement ne pourra pas se faire avec les excès de projets venus d'ailleurs qui détruiraient la vie économique, agricole, touristique et culturelle de la commune.

A l'unanimité (9 votes **contre**, 0 vote **pour** et 0 **abstention**), la commune de Mhère est contre, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le Lac de Pannecièrre.

Levée de séance : 21 h 00